

# Bilan Qualité 2017

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 22 °f - maxi. : 32 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau moyennement dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 5 mg/L - maxi. : 10 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,14 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,013 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Eau présentant des traces de pesticides inférieures à la limite réglementaire.**



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : AGGLOMÉRATION ANNEMASSIENNE  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LE NANT
- ◆ LES EAUX BELLES
- ◆ VEYRIER

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir des stations :

- ◆ RESERVOIR DU SALEVE-EAUX BELLES
- ◆ STATION DE TRAITEMENT DU NANT

## Nos conclusions

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 17 °f - maxi. : 18 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau peu dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 3 mg/L - maxi. : 3 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,05 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les  
paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : LUCINGES CHEZ DESPERRAZ  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par le captage :  
♦ LES CROTTES

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir de la station :  
♦ STATION UV DE CHEZ FIOL

## Nos conclusions

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne  
qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de  
qualité pour l'ensemble des paramètres  
physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.





Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 30 °f - maxi. : 43 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 7 mg/L - maxi. : 8 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,04 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,003 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Eau présentant des traces de pesticides  
inférieures à la limite réglementaire.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : GENERAL DE SAINT CERGUES  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LA GOUILLE NOIRE
- ◆ LA RIVE
- ◆ LA SERVETTE
- ◆ LES MOULINS
- ◆ LES PRALETS
- ◆ LES PRES CHALEURS

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir des stations :

- ◆ STATION CHLORE CHAMP GONIN
- ◆ STATION CHLORE DE GRAPPALOU

## Nos conclusions

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne  
qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de  
qualité pour l'ensemble des paramètres  
physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 29 °f - maxi. : 32 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 6 mg/L - maxi. : 7 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,003 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Eau présentant des traces de pesticides inférieures à la limite réglementaire.**



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : JUVIGNY  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LES MOULINS
- ◆ LES PRALETS
- ◆ PUIITS DE JUVIGNY

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir des stations :

- ◆ RESERVOIR DE SOUS LA VILLE
- ◆ STATION TRAIT. DE JUVIGNY

## NOS CONCLUSIONS

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.





Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 31 °f - maxi. : 32 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 7 mg/L - maxi. : 7 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,003 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Eau présentant des traces de pesticides inférieures à la limite réglementaire.**



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : CRANVES SALES BAS SERVICE  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LE BRAY
- ◆ LES MOULINS
- ◆ LES PRALETS

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ STATION DES VOLANDES

## Nos conclusions

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 8 sur 8 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 29 °f - maxi. : 32 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 6 mg/L - maxi. : 7 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,003 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Eau présentant des traces de pesticides  
inférieures à la limite réglementaire.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : CRANVES SALES LEVAUD LOSSY  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LES MOULINS
- ◆ LES PRALETS

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ RESERVOIR DE SOUS LA VILLE

## Nos conclusions

***Eau distribuée sur votre réseau de bonne  
qualité bactériologique.***

***Elle est restée conforme aux limites de  
qualité pour l'ensemble des paramètres  
physico-chimiques analysés.***

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.





Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 19 °f - maxi. : 20 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau peu dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 3 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,06 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les  
paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : LUCINGES HAUT-SERVICE  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LES CROTTES
- ◆ LES GRANGES BARTHO
- ◆ LES GRANGES DE BOEGE

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ STATION UV GRANGES DE BOEGE

## NOS CONCLUSIONS

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne  
qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de  
qualité pour l'ensemble des paramètres  
physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 8 sur 8 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 15 °f - maxi. : 15 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau peu dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 3 mg/L - maxi. : 3 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,04 mg/L - maxi. : 0,05 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les  
paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : CRANVES SALES HAUT-SERVICE  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par le captage :  
◆ LES PRALETS

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir de la station :  
◆ STATION TRAIT. D'HIVERNANCHES

## Nos conclusions

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne  
qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de  
qualité pour l'ensemble des paramètres  
physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.





Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 19 °f - maxi. : 34 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau moyennement dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 3 mg/L - maxi. : 9 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,06 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les  
paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : BONNE  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LES CROTTES
- ◆ LES GRANGES BARTHO
- ◆ LES GRANGES DE BOEGE
- ◆ SCIENTRIER

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ STATION UV DU FEU

## Nos conclusions

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne  
qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de  
qualité pour l'ensemble des paramètres  
physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.



Nombre de conformité : 9 sur 9 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 24 °f - maxi. : 32 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau moyennement dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 5 mg/L - maxi. : 6 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,05 mg/L - maxi. : 0,10 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,006 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Eau présentant des traces de pesticides  
inférieures à la limite réglementaire.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : MACHILLY  
appartient à : ANNEMASSE AGGLO  
est exploité par : ANNEMASSE AGGLO**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ LES MOULINS
- ◆ LES PRALETS

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ STATION DES ARALES

## Nos conclusions

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne  
qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de  
qualité pour l'ensemble des paramètres  
physico-chimiques analysés.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.